

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/24

ID : 074-217400795-20241216-2024\_047\_DE-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS  
(HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2024**

Séance du lundi 16 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le 10 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h00, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Nombre de votants : 9 + 4 POUVOIRS

Présents (9) : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie ; DA RUGNA Roselyne ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ; HARZO Marie  
Messieurs BRIAND Sébastien ; BIBOLLET Maxime ; M. ALBANEL Xavier

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (4) : M. PERRISSIN-FABERT Frédéric donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

M. LAMBERSSENS Dominique donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie

Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence donne pouvoir à Mme POYET-MOREUL Evelyne

M. BASTARD-ROSSET Benoît donne pouvoir à Mme MEILLIER Claire

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

**DELIBERATION  
N° 2024/047**

**APPROBATION « RANDOS PEPITES » PROPOSÉES PAR LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE THONES**

Rapporteur : Monsieur le Maire

À la suite de la réunion concernant le Schéma Directeur de la Randonnée et la pré-sélection des itinéraires « randos pépites » le mardi 10 septembre 2024 à la Communautés de Communes des Vallées de Thônes, il a été proposé la randonnée pépite sur Le Sulens depuis le col de Plan bois.

Pour poursuivre efficacement l'identification des « randos pépites » et déposer une demande de subvention avant la fin de l'année 2024, la CCVT sollicite un retour des communes concernant les randonnées sélectionnées afin d'initier les démarches nécessaires auprès des propriétaires et de procéder au chiffrage des travaux à réaliser.

Pour la commune de Les Clefs, il s'agirait d'améliorer le sentier sur une portion de la randonnée : depuis le Col de Sulens jusqu'à la Croix de Sulens, soit sur 1 100 mètres. Les travaux consisteraient à centrer les randonneurs sur un sentier défini afin de limiter les divagations et la création de sentes parallèles.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté, par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE

**APPROUVE** la mise en place de « rando pépite » pour la randonnée au sommet du Sulens depuis le col de Plan Bois ;

**APPROUVE** l'amélioration du sentier sur une portion de la randonnée depuis le Col de Sulens jusqu'à la Croix de Sulens selon descriptif ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes ainsi qu'à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs les jours, mois et an susdit.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,  
Nathalie BULEUX

*Buleux*